

Séance du 26 Janvier 1947

CH 19 - dépenses diverses						
8 -	Indemnité de fonctions du Maire	... 18.000	27.000	27.000		
9 -	d°	d.s adjoints ... 15.000	45.000	45.000		
13 -	frais control gér et électricité	510	600	600		
15 -	contrib. syndicats de communes	... 5.000	5.000	5.000		
17 -	emploi revenus et lugs	4.845	5.413	6.915		
18 -	revrs. mnt indemnité secrétariat administratif	206	350	300		
19 -	dégrèvements taxes communales	10.000	0.000	0.000		
20 -	revrs. indemnité assur? sociales <i>faus enfection des budgets</i>	684	800	724	3.000	100.00
	CH 206 dépenses imprévues	32235	9.942	6.135		

total des dépenses ordinaires 5.688.00

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Déficit budg t d 1946 578.102 578.102

I°	annuité d. l' imprunt de 237405 pour pl publique	4.112
I7°	" " 800.000 - Eau	48.314
I5°	" " 65.000 - rue Boursier	3.929
I6°	" " 750.000 - Eaux.....	45.294
I5°	" " 221.975 - log.m nts ...	13.382
I2°	" " 1.352.000 - Eau	72.802
21°	" " 2.800 - Sall.mouille	1.074
I0°	" " 60.000 - Ecoles provis.	3.882
I0°	" " 88.174 - assistance arr,	II.980
I°	" " 486.410 - Marché, voirie	28.358
5°	" " 250.000 - usin. él.vat.	6.107
I°	" " 50.414 - Marché	3.370
I°	" " 500.000 - Intraction	54.362
I°	" " 500.000 - camion	30.431
I°	" " 393.449 - Rivière Yvette	24.202

Emploi d. l' imprunt pour achat d'un camion 500.000

total des dépns.s extraordinaire I.427.701

Prix des repas à la Cantine.

Le conseil municipal met le voeu que le prix des repas à la cantine, soit diminué de 5%, c'est à dire 24 au lieu de 25, par le comité de la Caisse des Ecoles qui gère la cantine.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19 heures 30.

Libeury J. Henry
Porter Bertrand
Gaudreault *Do - S - P - S - T - R - T*
Legeay *B. Vial*
Blondel *Robert G. M.*

Le quatre mars mil neuf cent quarante sept, convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le dimanche 9 Mars à 11H30^e l'effet d'y délibérer sur les dues leçons portées à l'ordre du jour.
 Le Maire

Réunion du 9 Mars 1947

Élection de la Rosière

Le Neuf mars mil neuf cent quarante etise, quatorze heures trent le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Électeurs présents - M. M. Leroux, Berthaud, Le Tevre, adjoints, Mme Henry, M. Le Roux, Moreau, Favre, Albert, Marchand, Legros, Martin, Pueland, Clément.

Électeurs excusés - M. M. Min, Hamard, Pennin, Bonnier
Mme Pans, Mme Paillot, Mme Gossé, Vincent

Le conseil étant composé comme il est dit ci-dessus et assisté des personnes notables qui, convocées le 4 mars 1947 ont répondu à l'appel de leur nom :

M. M. Cadot, Herard, Renault, Prevost, Bertrand Marcel, Cognat
M. Lamouille, M. Pirou, M. Albert, M. le Cuné, M. Pinon, M. Clupie, M. Fallerot
M. Colin, M. Bleaut, M. Vaudron.

Après avoir entendu lecture de l'article 6 du testament de M. Archange, relatif à l'élection de la Rosière et de la liste d'inscription comprenant 2 candidates :

Inscrite le 22/2/47 - GASPARD Colette - employée de bureau à l'hôpital d'Orsay, née le 3/4/1927 à PALAISEAU (S et O) domiciliée à ORSAY, chez ses parents, avenue des Pierrots - dans la commune depuis 18 ans - père prisonnier de guerre libéré, travaille chez CHABRAT - la mère travaille à la cantine scolaire - 1 frère travaille chez Jallerat - une soeur de 14 ans -

Inscrite le 26 février - GAMEIRO Laura, domestique - née le 12/12/1927 à BURES-sur-Yvette - domiciliée à ORSAY chez son oncle, M. LOS SANTOS, avenue Saint-Jean de Beauregard - abandonnée par son père - mère décédée - travaille chez M. Dupré à la ferme de Courtabœuf, depuis l'âge de 13 ans - salaire 3.000 frs, nourrie et logée.

Le conseil et les notables procèdent au vote qui donne les résultats suivants :

1^e tour : Mlle Gaspard 8 voix
Mlle Gameiro 20 "

Mademoiselle Gameiro ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée Rosière pour 1947.

Le couronnement a été fixé au 11 Mai.

On signe les membres présents.

Le 9 mars 1947

1. secrétaires Lucy st. Henry Poer

Moréau, Favre, Pirou, Legros, Martin, Pueland, Clément, Vincent, H. Robin

Reunion du 9 Mars 1947

Le neuf mars mil neuf cent quarante six, quinze heures. le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay. M. le maire de des termes, la présidence de M. Léonard, Mme.

Etatent présents - M. Léonard, Mme. Bertraux, Le Févre, adjoints, Favre, Pueland, Martin, Mme Henry, Marchand, Clément, Moreau, Le Roux, Mme Gasse, Segros, Vincent, Dr Lauriat.

Absents excusés = M. H. Hamard, Fenouillet, Bonnier, Mme Paillot.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Clément, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. Bertraux rend compte des différentes démarches pour la construction du bureau de poste. Deux lettres ont été adressées à la direction de l'administration, sans résultat. M. Dauphin, conseiller général a promis d'y venir.

D'après l'avis de M. Thomas, géomètre, la moitié environ du terrain demandé par M. Balfour, rue Maginot, pourraient lui être cédés. M. Thomas doit établir le plan de ce terrain.

M. le Maire fait connaître que la doctoresse chargée des visites médicales scolaires demande qu'une radio soit fait par la Croix-Rouge qui propose le prix de 25 francs par élèves, soit environ 100 francs.

Mme Henry est d'accord de demander une subvention à la Croix-Rouge, par l'intermédiaire du représentant local.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec la Croix-Rouge M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Sallement, chand de Fourchon, demandant la location de 20 m² de terrain du P.N. du Guichet entre la voie ferrée et la rue de Verdun pour faire édifier un abri pour la vente du fourgon.

Le conseil autorise M. le Maire à faire un bail de 3.600 francs, résiliable à la volonté reciproque, à raison de 2.000 francs par an, à condition que toutes les conditions d'hygiène et d'esthétique seront respectées et que la vente du fourgon n'aura pas lieu les jours de marché, soit Mardi, Vendredi, dimanche.

Le conseil désigne M. Boulaef, artisan menuisier et M. Dutaut, artisan charpenteur, pour la réunion des listes électorales à la chambre des députés en 1947.

Le conseil ratifie les dépassements de crédit signalés par le nouveau municipal sur l'exercice 1946, soit :

Personnel du rattachement	54.156	fonds compensation
Réduite des Vieux Travailleurs	9091	Frais de bureau
Assurances Sociales	28.208	Allocations divers

frans de confection des roles	11.309 - Matériel Incendie	11.180
Entretien du Matériel inc.	164f - Bouches incendie	5.963
Sabaines du fesseur	6.25f - frais gestion voie urbaine	2.008
Impôts	921 - entretien horloges	292
Indemnité logements institut.	2548 - fournitures isolées	1426
chauffage des Ecoles	201 - Rep. chaudière à gaz	864
Entretien du Matériel crèche	30f - Subventions œuvres	2.450
Achat produits divers	1552 - installation et éclairage public	24.950
entretien des rues 1945	7906 - entretien bâtiments 1945	32.189
haut assemblées électORALES	9608 - Indemnité fonction adjoints 1945	3.150
assurances Sociales 1945	34.826 - Inhumation dévouant	2.834
Rebourses impôts cedulaires	29.381 -	

Subventions diverses

Le conseil prend acte des remerciements de l'association Valentin Haüy, pour le bien des aveugles et accorde les subventions suivantes à prendre aux dépenses imprévues de 1947 :

comité du Monument parisien à la gloire des libérateurs de Paris = 300^f

comité du Monument aux victimes du 9 Juin 1944 de la Ville d'Orléans sur Creuse : 300.

Frais de bueflette

Payé le 9 Mars 1947
Reçu le 13 Mars 1947

Le conseil décide d'accorder une indemnité de 100^f par mois aux agents qui utilisent leur bueflette pour le service, à partir du 1^{er} Janvier 1947.

Recensement de la population

M. le Maire fait connaître que les frais de recensement ont dépassé de 16.812^f la somme allouée par le Ministère de l'Intérieur. Le conseil autorise M. le Maire à mandater cette somme au receveur municipal.

Le conseil n'accepte pas la demande du Groupement national des filles pour désignation d'un délégué communal.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Benoist, entrepreneur à Rives pour l'enlèvement des ordures ménagères en 1947, à raison de 11.000^f par mois depuis le 1^{er} Janvier 1947, étant entendu que la Marche cessera à la date où la commune sera en mesure de mettre en service le camion qu'elle est autorisée à acquérir. Le cahier des charges de 1946, restera en vigueur.

M. le Maire fait connaître que M. H. Pinon, notaire et Sicot, receveur de l'enregistrement ne peuvent autoriser à prendre les dépenses de reparation de la fosse, 36 rue de Paris à Orléans, sur les loyers de l'immeuble.

M. le Maire fait connaître que les bouchers sont convoqués à la préfecture le 1^{er} Mars et qu'il convient d'attendre cette réunion pour poursuivre les demandes d'abattoir municipal et de création d'une mutuelle.

M. le Maire donne lectures d'une petition des commerçants forains demandant : 1^o que l'abonnement ne soit que pour les marchés du Mardi et Vendredi, celui du dimanche étant inexistante devant être payé à la place.

Mutuelle des bouchers

commerçants du Marché

Séance du 9 Mars 1947

2^e l'insubordination d'une commission spautane.

Le conseil n'accepte pas de modifier le mode de perception des droits de place, mais est favorable à la désignation d'une commission de 1^{er} commerçants.

Le docteur Lannat propose d'appliquer la taxe de 10% sur le prix des places. Le conseil est d'accord et attendre des instructions complémentaires.

M. M. Leroux, Clément et le Dr Lannat ont assisté à la conférence du professeur Blot Père, sur les recherches atomiques. Il peut être dégagé des explications données que la construction du laboratoire a été étudiée avec le maximum de précautions et continue à l'être, la création reste d'ailleurs subordonnée à la décision du conseil supérieur de l'hygiène.

M. Piavelant demande la création d'une casse de secours souple à Orsay, ce qui éviterait des dérangements aux affaires de la commune.

Le conseil décide de mettre tout en œuvre pour donner satisfaction à cette demande.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Clément, conseiller municipal informant le conseil qu'il destine à la Caisse des écoles la somme de 500^{fr} représentant le montant des fournitures scolaires prises en charge par la commune pour son fils Bernard fréquentant le cours complémentaire de Palaiseau.

La séance est levée à 18^h.

Le Maire
R. Miry
L. Doyen
J. P. Boileau
J. P. Gouraud
J. P. Legout

Guérin H. Henry J. P. Boileau J. P. Gouraud
Th. Sagny

Le vingt-sept mai mil neuf cent quarante-sept, convocation du Conseil Municipal à la mairie d'Orsay, pour le samedi Mai à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portant à l'ordre du jour.

Le Maire

Séance du 31 Mai 1947

Le trente et un mai mil neuf cent quarante-sept, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie d'Orsay, ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux.

Etaient présents : M. H. Leroux, Maire, Bertaux, Le Ferre, Mon, adjoints, Favre, Piaveland, Penonon, Mme Henry, Marchand, Clement, Le Roux, Mme Paris, Mme Paillot, Mme Galle, Legros.

Excusés : M. H. Martin, Moreau, Bonne, Vincent, Laurent, Hamard.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Clement, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Despuis, 95 avenue Saint-Laurant demandant la réfection de la conduite d'évacuation des eaux de pluie de la rue du Val d'Orsay, traversant son terrain. Le conseil est d'accord pour que le travail soit fait.

Amicale scolaire d'Orsay Le conseil municipal vote une subvention de 2.000 francs en faveur de l'amicale scolaire d'Orsay.
Envoyé le 3-6-1947

Bureau de Postes M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Receveur des postes demandant la libre disposition d'une salle au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère. Le conseil est favorable à cette demande et invite M. le Maire à s'entendre avec l'association des pensionnaires pour la restitution de cette salle.

M. Piaveland demande d'acheter à ce sujet une lettre au Ministère des P.T.T. Il la transmettra par l'intermédiaire du Secrétaire général qui il connaît personnellement.

Jardins d'Orsay Comme suite à la demande de M. Cormerec du 16.3.47, le conseil est d'accord d'attendre que le camion soit livré à la commune pour amener des rabelins dans le lotissement de la Prairie.

Indemnité de gestion du Receveur M. le Maire expose au Conseil qu'en arrêté du 6-12-46, des Ministres de l'Intérieur et des Finances autorise les municipalités à allouer, en remplacement de l'allocation due du 1/10^e, une indemnité spéciale de gestion aux Receveurs-Recetteurs municipaux. Il propose d'allouer cette indemnité au receveur municipal qui lui apporte un concours dévoué.

Envoyé le 10-6-1947
Reçu le 15-6-1947 Le conseil municipal décide d'inscrire au budget additionnel de 1947 un crédit de 5.550 francs pour le rafail des années 1945-46-47, et pour 1948 un crédit de 2.773 francs sera inscrit au budget primitif.

Syndicat de l'épicerie française Par lettre du 29.5.47, ce syndicat demande l'intervention des municipalités pour qu'il soit accordé aux commerçants de l'alimentation plus d'essence et de pneumatiques. Le conseil est d'accord d'adresser une lettre dans ce sens à M. le préfet.

Logement de Mme Gauthier M. le Maire fait part au Conseil municipal que l'administration des P.T.T. a versé une indemnité de 3.278 francs au receveur municipal, pour utilisation du logement de l'Ecole Maternelle par M. et Mme Gauthier jusqu'au 31 mars. Cette indemnité est repartie de la façon suivante : indemnité de logement à la nouvelle directrice 2.700 francs Remboursement des repas à la cantine scolaire 257 francs

Le conseil est d'accord d'inscrire ces crédits au budget supplémentaire de 1947.

Séance du 31 Mai 1947

Bail Tallement

Demande Baufart

Envoyé le 25.6.1947
Reçu le 2.7.1947

Le conseil est d'accord pour que le bail à consentir à M. Tallement soit résiliable seulement à partir de la seconde période bien à la volonté reciproque.

Le conseil est d'accord pour céder à M. Baufart, 38 rue André not, la portion de terrain au droit de sa propriété, à raison de 1/3 le mètre carré; les frais de dommages seront à la charge de M. Baufart. Le conseil autorise M. le Maire à signifier les pièces relatives à l'aliénation, dans la forme administrative.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Syndicat en date du 27.5.47 faisant connaître que la Société G. C. M. étant en liquidation judiciaire demande à être fait à l'entreprise Normand d'Enjaposa pour reprendre la tente de la Société défaillante, en vue de l'aménagement hydraulique la Vallée de l'Aquette.

Le conseil municipal demande à M. le Directeur des contributions directes du cadastre, de faire entreprendre le plus rapidement possible la réfection cadastrale de la Ville d'Estay, et décide de participer financièrement dans cette opération.

Le conseil décide la constitution d'un syndicat de communes pour l'assainissement aquatique du Plateau de Saclay avec les communes de Gif-sur-Yvette et de Saclay.

Le conseil autorise M. le Maire à nommer par arrêté municipal, M. Chevalier, urbaniste pour établir le plan d'aménagement de la commune.

Le conseil décide l'application du taux 1.1 pour la taxe sur les spectacles, à partir de l'approbation de la délibération =

Cheâtres, cirques, menades	9 %
Manèges, des foires, music-hall, etc	5 %
cinemas	3 %
bals	10 %

Avec réduction de 50% lorsqu'il s'agit de spectacles organisés les douves, œuvres de bienfaisance, etc....

Une réclamation sera faite au Service intéressé pour que l'examen radioscopique scolaire soit fait au plus tôt.

M. le Maire fait connaître que le taux de l'allocation aux travailleurs pour les communes de plus de 5.000 habitants est fixé que depuis le 15 Mai.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec les fournisseurs les meilleures conditions pour l'achat des livres de juillet et fournitures scolaires, dans les limites des crédits prevus au budget demandé à M. le préfet de bien vouloir approuver les mentions des fournisseurs pour valeur marché.

Le conseil décide de porter les frais de fonctions du Maire à 900 francs.

Vote médical scolaire

Allocation aux veufs travailleurs

Livres de juillet et fournitures scolaires

Envoyé le 1.9.1947
Reçu le 19.9.1947

Frais de fonctions du Maire

Envoyé le 3.7.1947
Reçu le 6.7.1947

paran à partir du 1^e Janvier 1947. (communes de 3 à 10.000 habitants) le complément de crédit sera pris au budget supplémentaire. Les frais de fonctions des adjoints sont sans changement.

Subventions diverses

Le conseil prend acte des remerciements de la Ville de Châlons, du comité du Monument de la Gloire des libératrices de Paris et de la Ville d'Argenton sur Creuse. Vote les subventions suivantes : Monument Gabriel Péri : 300 francs - Monument aux héros de la Lutte Nationale : 300 francs, à prendre sur les dépenses imprévues.

Refête la demande de subvention de la Ville de Paris, pour festival de musique dans le 10^e arrondissement.

Rappel de la commiss
ion du marché

M. Clément informe le conseil que M. Guillaume, président des commerçants du Marché, lui a demandé d'être entendu le 3 avril. À l'issue de cette réunion, il avait été décidé d'un commun accord qu'il serait demandé aux commerçants de venir plus nombreux sur le marché le dimanche, et la date d'un référendum. 90 commerçants avaient répondu afirmativement. Aucun changement notable ne s'étant produit, M. Guillaume entendu à nouveau réclame une révision des franchises d'abonnement. Le conseil se rangeant à l'avis de la Commission du Marché décide le maintien du statu quo, tout au moins jusqu'à la fin de l'année.

Il sera écrit aux commerçants et un appel aux consommateurs sera fait.

Mme Geste demande que le marché 'couvert' soit réservé aux marchands alcooliques.

M. Duveland fait connaître que une Caisse doit être ouverte à côté de la Gare de Nasus. Paladeau, le terrain est acquis et la construction doit être entreprise incessamment.

Le Conseil est d'accord pour demander à M. le préfet l'approbation de l'emprunt décidé pour travaux de maîtrise, sans attendre la subvention, ce qui permettra de faire les travaux de la Rue Mademoiselle, le plus tôt possible.

M. le Maire fait connaître que d'après l'ingénieur vicinal, l'égout envisagé dans le chemin 24 coûterait 625.000 francs. Le Conseil renvoie cette affaire à la commission des travaux et à la commission des finances.

À la demande de Mme Taxis, la disposition du local de la visite médicale sera examinée de plus près.

Mme Geste demande si l'on peut envisager l'inscription des victimes de la dernière guerre au monument aux morts. Le conseil désigne une commission composée de Mmes Paudibet et Geste, M. M. Le Févre, Clément, Berthaux, Mme pour s'occuper de cette question.

M. Berthaux fait connaître que la Cie du gaz n'est pas disposée à verser l'indemnité de 3.000 francs, pour les années de guerre, mais seulement à partir de 1946, par suite de l'éclairage à l'électricité, suivant les conditions intervenues en 1931. Il y a lieu d'attendre la réponse écrite de la Cie du Gaz, de même que pour l'enlevement des bacs de gaz.

Le conseil est d'avis qu'il y a lieu de s'occuper des aspects du chauffage des locaux scolaires pour l'hiver prochain.

Chaudronnage des écoles

déance du 31 Mai 1947

Ségrats du slade

Le conseil est d'avis qu'il y a lieu de faire une demande de dommages provisoires pour empêcher la faillite, en attendant l'établissement devant - par M. Collet, pour les dégâts causés au stade par les troupes ennemis.

Passerelle de la prairie

II. Le Gouvernement envisage le déplacement d'une partie de la population plus loin vers l'estuaire du fleuve Loire. Il sera demandé l'accord du Sénat au sujet des soins.

Fête des Mères

l'ame l'envie émet le voeu que ce soit la Municipalité qui prenne dans l'an prochain l'initiative d'organiser la fête des Mères, en accord avec les Associations familiales d'Ostaf.

Chemin de fer

Le conseil est d'avis de demander à l'État que le premier train sorte à
l'heure, au lieu de 3^h 33.

9^e que aux heures d'affluence, les bateaux soient prévus tous les $\frac{1}{4}$ d'heure.
3^e la construction de l'abri, sur le quai de Hassy-Placeau, défaillant
4^e, une conciergerie à Hassy, les correspondances grande ceinture et ligne
5^e Reims.

5^e Amélioration de l'isolation des voitures par des vitres mobiles
6^e rôle de stores.

Fête du 14 juillet

M. Marchand demande de donner à la Fête du 14 Juillet, un caractère monarchique en organisant dans l'après midi, un défilé auquel participeraient toutes les organisations démocratiques et républicaines

M. Berthiau est d'avis que ce défilé pourrait conduire au stade où un ou plusieurs orateurs seraient entendus. Le conseil est parti en faveur de cette manifestation, dont la commission des fêtes étudie la procédure et le mode d'application.

Mme Paris est désignée pour faire partie de la commission des fêtes.

Il faut connaître que le Club Athlétique d'Orsay organise une fête pour le 20 Juillet.

Fête Sportive

Dénomination de Rues

Croc, conseiller municipal Mort pour la France, et la rue du
Buisson, rue René Paelople, déporté à Oeischweier, Mort pour
la France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23⁴⁸

Received 1. review Rising list
Henry Harris Abby Pos - E - P
J. Poole ~~quorum~~ ~~Hall~~ J. ~~Worthy~~
~~Frankland~~ ~~Ferry~~

On vingt juillet mil neuf cent quarante sept, convocation du Conseil Municipal, pour le jeudi 10 juillet 1947, à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Séance du 10 Juillet 1947

Le 10 juillet mil neuf cent quarante-sept, vingt et une heures, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Etaient présents, M. M. Leroux, Maire, Bertaux, Le Févre, Meunier, adjoints, Favre, Pueland, Martin, Peninon, Mme Henry, Marchand, Bonnier, Clément, Le Roux, Mme Paus, Mme Paillot, Mme Gosse, Dr Laurier, absents excusés - M. M. Lamard, Moreau, Legros, Vincent.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Clément, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le Revenu municipal pour l'exercice 1946.

Le conseil réuni sous la présidence de M. Pueland, l'un de ses membres désigné, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 5 avril 1884, va les articles 31 et 151 de la dite loi, est d'accord d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire pour l'exercice 1947.

Le conseil après discussion, vote le budget supplémentaire de l'exercice 1947, s'élevant à la somme de 3. 217. 912. 30, savoir :

RECETTES

Excedent de recettes 1946	452.026.90	ci 452.026.90
dont 238.196.60 provenant de la vicinalité		
Restes à recouvrer :		
Service incendie Saclay et divers	3.079.90	
Sté Lyonnaise 1941 à 1945	II7.980	
Avance pour paiement indemnité via chèque	30.000	
Service incendie 1946	I.I25	
Loyer de propriétés communales	300	
Excedent revenu de l'Hospice	0.40	
Usage du dépotoir	I.750	453.255.30
 Envoyé le 12.7.47 Reçu le 19.7.47		
Taxe sur Eclairage et chauffage par l'Electricité 77.859.30		
Redevance Ste Lyonnaise des eaux, 1946	200.000	
Redevance Sud-Lumière en 1946	I7.7II.80	
Attribution fonds commun G.V.O.....	89.412	
Complément ressources prestations 1947 G.V.O....	794.364	I.179.347.10
 <i>complément ressources du Marché</i> 100.000		
complément ressources taxe transactions ..I.200.000		
Utilisation Salle de la Mairie	2.000	
indemnité P.T.T logement Ecole maternelle	5.278	
Reliquat redevance Sud-Lumière 1945	25	
Vente d'objets divers	2.000	
In emmité Usine à gaz 1945-46-47	I5.000	
Aliénation terrain Bayart	3.700	
Subvention pour dépenses de rationnement	I05.300	I.133.303
Total des recettes supplémentaires		3.217.912.30

DEPENSES

Restes à payer :	
travaux de goudronnage 1946	250.698
emploi emprunt travaux entretien	410.000
liquidation emprunt du dépotoir	I3.220.20
Entretien des chemins vicinaux	238.196.60
Entretien des batiments communaux 1946	30.948
Entretien des Ecoles publiques	23.259
annuités d'emprunt	9.579.50
	975.903.30
Consommation eau bornes fontaines 1946	I.182
frais fonction du receveur 1944 à 1947	5.550
emploi indemnité P.T.T pour Ecole maternelle	5.278
Subvention amicale scolaire Orsay	2.000
Indemnité à M. ROBIN	I.500
Indemnité à M. CHAUFOURNIER	I.200
frais confection des budgets 1946	3.000
	30.710

Séance du 16 Juillet 1947

Compléments de crédits	40.000
Traitements du secrétaire	50.000
" services du rationnement	20.000
assurances sociales	15.000
assurance accident du travail	

traitement architectes	25.000
fournitures scolaires	10.000
Dispensaires antituberculeux	7.707
achat de livres de prix	30.000
entretien du terrain de jeux	130.000
Equipement des sapeurs pompiers	100.000
Indemnités service	30.000
Entretien du cimetière	10.000
Entretien des rues	580.000
traitements des cantonniers	192.000
assurances sociales	12.000
Enlèvement des ordures par entrepreneur	82.000
Complément entretien des C.V.O	524.130
complément salaire cantonnier vicinal	76.000
complément frais gestion service vicinal	18.858
complément contribution fonds commun C.V.O	264.788
complément frais gestion service urbain	30.000
entretien des batiments communaux	25.000
Chauffage des batiments communaux	50.000
Entretien des Ecoles	50.000
Chauffage des Ecoles	100.000
Crèche, achat de produits divers	25.000
Crèche, personnel	10.000
Fêtes locales	25.000
frais fonctions du maire	69.000
Frais de recensement à la charge de la comm.	16.812
indemnité bicyclette des agents communaux	2.400
dépenses imprévues	2.604.90

2.723.299,00

total des dépenses

3.217.912,80

Aménagement des lotissements defectueux

M. le Maire donne lecture de la lettre adressée le 1^{er} Juillet 1947 au préfet au sujet de l'aménagement des lotissements defectueux, faisant connaître que M. le Ministre de l'Intérieur a retenu les chiffres suivants comme représentant le montant des travaux restant à exécuter par les associations syndicales -

Les jardins d'Orsay	1.760.000 frs.
Le petit chez Soi	8.902.000 "
La Prairie	3.000.000
Idale de Mondetour	15.164.000
Mondetour Verger	6.490.000

La dépense sera subventionnée à raison de 50% conformément à la loi du 15 Mars 1928.

Le Conseil municipal s'engage formellement à garantir le remboursement des emprunts contractés par les associations syndicales auprès de la Caisse départementale, étant entendu que la somme à verser par la commune en cas de défaut des associations, ne dépassera jamais 200 fois la valeur du centime communal au jour du versement.

Le conseil municipal confirme la décision du 21 février 1942 et décide à prendre à sa charge 10% des amoules d'emprunt, à titre d'indication, cette charge représentera environ 23 f. 000 frs pour l'ensemble des travaux remboursement en 10 ans et à inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires.

Lotissement Mondetour Bois du Roi et Mondetour Campagne

M. le Maire fait connaître que les associations syndicales autorisées

Mondetour - Bois du Roi et Mondetour - Campagne ont décidé de faire un emprunt au Crédit Foncier de France, de 4 millions environ, pour les deux lotissements pour installation de l'électricité.

~~Envoyé le 12. f. 18/7~~
Recu le 19. 7. 18/7

Le conseil décide de donner la garantie municipale à cet emprunt et de participer pour 10% dans les annuités au même titre que pour les lotissements aménagés avec la loi de 1928.

Le conseil décide d'augmenter de 500% les risques assurés contre l'incendie et autorise M. le Maire à signer les avenants aux polices d'assurances.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Inspecteur d'académie affirmant que l'examen radioscopique des enfants des écoles aura lieu avant la fin de juillet.

M. le Maire donne lecture de différentes lettres précisant que les difficultés rencontrées auprès des services chargés de la délivrance du permis de construire, au sujet de la notification de l'alignement et des servitudes imposées au terrain sur lequel doit être élevé le futur hôtel des postes, demandent d'Orcay, sont levées, mais que la réalisation du projet reste subordonnée à l'octroi des crédits suffisants.

~~Envoyé le 12. f. 18/7~~
Recu le 28. 7. 18/7

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Sté Anonyme d'éclairage pour le gaz et l'électricité qui accepte de faire porter le premier versement de 3.000 francs pour remplacement de l'éclairage au gaz par l'éclairage électrique, sur l'hiver 1946-1947 au lieu de l'hiver suivant.

Le conseil prend acte d'une majoration de 8 francs du prix de l'eau à compter du 1er janvier 1947, avec application de la bourse de 5%.

Le conseil vote une subvention de 100 francs en faveur de la Fondation Fernand Danel et de 100 francs à la délégation cantonale. (J. 81. 1.000 francs)

~~Envoyé le 12. f. 18/7~~
Recu le 19. 7. 18/7

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'association du travail protestant contre la décision de faire payer 30 francs pour l'utilisation de la salle de la Mairie en soirée, et 20 francs pour la petite salle. Le conseil décide de maintenir cette décision, la somme demandée ne représentant pas une location, mais une indemnité pour l'éclairage. Il n'est d'ailleurs rien demandé dans la journée.

~~Envoyé le 12. f. 18/7~~
Recu le 17. 7. 18/7

Le conseil approuve les travaux qui ont été faits ou restent à faire pour réparation des dommages causés par les troupes allemandes aux écoles publiques et au terrain de jeux, ces dépenses sont en partie réglées. Les travaux qui restent à faire seront réglés sur le budget communal en attendant leur remboursement.

Charge M. Colin, architecte à Orcay de préparer les projets et de surveiller les travaux.

Donne pouvoir à M. le Maire pour déposer les dossiers.

Rue René Paillole

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Favre demandant que la décision prise à la précédente réunion de donner une rue d'Orcay, rue René Paillole, soit suspendue. Après différentes considéra-

Séance du 10 juillet 1947

Manifestation du 11 juillet

tions. M. le Maire met la proposition aux voix, elle est rejetée par 11 voix pour - 1 contre et 3 abstentions.

M. Marchand rappelle qu'il avait demandé que il soit fait le 11 juillet un défilé démocratique et qu'il a été étonné du refus de la commission des fêtes, alors que le conseil avait accepté le principe de la manifestation et que la commission des fêtes avait été chargé d'en étudier toutefois les modalités.

Après différentes considérations, la question reste dans le statu quo.

La séance est levée à 23 h 30.

Le 11 juillet 1947
Le Maire
Léonard Bonnies
Henry Désiré Martineau
Paillé Georges Deshayes
Paris Jules Martineau
Paillolle Jules Martineau
Favre Léonard Martineau
Tenuent Georges Martineau

Le quinze septembre mil neuf cent quarante sept, convocation du conseil municipal pour le samedi vingt septembre mil neuf cent quarante huit à la Mairie d'Ercau, à l'effet d'y délibérer sur les questions portant à l'ordre du jour.

Le Maire

Réunion du 20 septembre 1947

Le vingt septembre mil neuf cent quarante sept, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Ercau, en ordinaire de ses travaux sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Étaient présents - M. M. Leroux, Maire, Bertaux, Le Ferre, adjoint Favre, Martin, Fenouon, Mme Henry, Marchand, Bonneer, Clément, Mme Paris, Mme Paillolle, Excuse - M. Laurat, Moreau, Mion, Mme Gobillard, Tenuent, Legros, Peneland.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Clément, lequel donne lecture succincte verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du rapport de la commission des travaux du 1947, qui est favorable à l'achat d'une pompe de 120 m³ pour le pont arche, deux groupes électro-pompes installés actuellement le brouant insuffisants en raison de la sécheresse. Le conseil décide l'installation de ce nouveau groupe, dont la puissance est de 1.500.000 fts, et décide un emprunt à la Caisse des dépôts et consignations, au taux le plus réduit, durée d'amortissement en 25 ans au minimum et s'engage à inscrire au budget chaque année, les centimes nécessaires à cet amortissement, et sollicite une subvention de l'Etat, tranche de demande

M. le Maire fait connaître que conformément au désir du conseil, il a fait

Pont Arche

Bouffage des Ecoles

examiner le chauffage des Ecoles par un ingénieur conseil, M. Coucharon, qui demande la somme de Cinq Mille francs, pour frais de déplacements, étude et rapport. Le conseil vote ce crédit à prendre au budget, un crédit prévu pour honoraire des architectes, et décide de demander un devis pour les modifications envisagées aux appareils.

Chemin de la Ceffrenne

Le conseil accepte le projet N° 1, présenté par M. Thomas, géomètre.

Audiences foraines

La Société d'Horticulture de la Vallée de Chevreuse ayant demandé l'alignement d'un terrain dont elle est propriétaire en bordure du chemin Rural N° 10, le conseil accepte le projet N° 1, présenté par M. Thomas, géomètre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Juge de Paix, demandant le relevement de l'indemnité de déplacement, allouée au Juge de Paix et au Greffier pour audiences foraines.

Le conseil décide de porter cette indemnité de 1.600 à 3.000 francs, par an pour le Juge de Paix et également de 1.600 à 3.000 francs par an pour le Greffier.

Par ailleurs, le Conseil établit aussi la participation des communes :

Ruines sur Yvette : 2.000 francs. Châtenay sur Yvette : 1.800 francs.

Saint Aubin 150 Villiers le Bâcle 250

Châteaufort 600

Ces dons seront applicables à partir du 1^{er} Janvier 1948.

Le conseil adopte les taux fixés à la circulaire préfectorale du 1^{er} Juin 1947 tout :

A - Indemnités kilométriques

Moto-pompe remorquée = 3 francs

Camionnette et auto-pompe jusqu'à 120 m³ = 10 francs

Auto pompe au dessus de 120 m³ = 12 francs

B - Indemnité par mètre de tuyau emplissé = 2 francs.

C - Indemnité horaire pour chaque moteur en fonctionnement pendant le sinistre :

Moto-pompe jusqu'à 30 m ³	150.-
--------------------------------------	-------

" 60 m ³	200
---------------------	-----

" 90 m ³	300
---------------------	-----

Auto-pompe jusqu'à 60 m ³	250
--------------------------------------	-----

" 120 m ³	300
----------------------	-----

" 150 m ³	400
----------------------	-----

au dessus	550.-
-----------	-------

D - Indemnités horaire pour le personnel (1^{re} Zone)

Officiers	51.-
-----------	------

Sous-Officiers, mecaniciens	48,60
-----------------------------	-------

Cabordoux et Sapins	36,45
---------------------	-------

E. Minimum de déplacement 500 francs.

Ces taux sont applicables dès l'approbation de la délibération.

M. le Maire donne lecture des conditions de modification de l'attribution

Embauges communales - R
compte provisoire